

continuellement, non seulement pour qu'il puisse signaler sans délai tout accident survenu au navire mais pour qu'il soit en mesure de rapporter tout désastre survenu à d'autres vaisseaux qui ont donné des signaux de détresse.

La loi de la marine marchande au Canada comporte certaines restrictions. Elle établit une distinction entre les vaisseaux voyageant sur une route internationale et ceux naviguant à l'intérieur du pays ou sur le littoral. Je ne crois pas que le règlement britannique fasse cette distinction. Je ne vois que peu de différence à cet égard entre un navire qui fait la navette entre Vancouver et Victoria et un autre qui va de Vancouver à Seattle, ou entre un vaisseau qui relie Vancouver à Prince-Rupert et un autre qui navigue entre Vancouver et Ketchikan, en Alaska.

J'espère qu'on revisera aussitôt que possible la loi de la marine marchande au Canada pour donner suite aux vœux exprimés par la conférence internationale dont j'ai parlé. Je regrette qu'on ait omis de faire mention dans le discours du trône de toute intention de modifier notre loi de la marine marchande.

Mes dernières remarques porteront sur la nécessité de marquer plus clairement les rochers et récifs dangereux qui abondent le long de nos côtes. On a déjà fait beaucoup, mais il reste à faire. J'estime que ces propositions, ainsi que celles que j'ai formulées hier soir ont une très grande importance pour beaucoup de Canadiens qui habitent le littoral. Et ces problèmes deviendront encore plus importants tout prochainement lorsque l'île de Terre-Neuve se joindra à la famille des provinces canadiennes.

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, si j'interviens dans le débat, c'est surtout parce que j'ai promis au député de Lethbridge (M. Blackmore) de répondre à la question qu'il m'a posée le 15 février. Mais, auparavant, je me joins à mes collègues pour féliciter le proposeur de l'Adresse (M. Brown) et celui qui l'a appuyée (M. Demers) des discours sérieux, en tous points excellents, qu'ils ont prononcés. La question que m'a posée le député de Lethbridge et qui est consignée à la page 554 des *Débats* du 15 février, est la suivante:

Le ministre soumettra-t-il à la Chambre un aperçu des progrès réalisés par le Gouvernement, depuis le 1er janvier 1946, vers une plus grande indépendance économique? Exposera-t-il en détail ceux qu'on a réalisés en 1948 et ceux qui sont en perspective pour 1949?

La réponse à une pareille question ne saurait être simple. Le Gouvernement actuel ne s'est pas donné pour mission de tenter de réaliser l'indépendance économique au Cana-

[M. Pearkes.]

da. Il cherche à favoriser la production des denrées que le pays peut produire de façon économique et pratique, d'encourager les nouvelles industries qui peuvent réussir grâce au régime économique dont nous jouissons et de décourager celles qui ne peuvent vivre que grâce à un protectionnisme élevé.

Plusieurs pays adoptent un programme d'indépendance économique. Certains le font à cause de la nécessité que créent les difficultés du change et d'autres, convaincus que c'est bien, au fond, le programme à suivre. Mais je n'en connais pas qui soient prospères parce qu'ils adhèrent à pareil programme.

Autrefois le gouvernement avait établi un régime de protection à outrance, afin de favoriser les industries qui ne pouvaient faire concurrence aux industries étrangères. Avec le temps, on a abaissé les barrières douanières et on a établi au Canada des industries productrices, capables de vendre leurs denrées sur les marchés du monde à des prix permettant de concurrencer ceux d'autres pays.

Je ne voudrais pas créer l'impression qu'on n'a pas accompli de grands progrès vers l'indépendance économique dans le domaine de la production. Notre économie prend de l'importance. Elle s'enrichit de nouvelles industries et de méthodes plus perfectionnées à l'usage des industries existantes. J'en parlerai au cours de mes observations. Bref, notre programme est d'améliorer le rendement industriel et la productivité générale, d'affermir et d'étendre notre commerce extérieur.

C'est pourquoi nous visons à maintenir élevé le niveau de l'embauchage et des salaires. Il va de soi qu'un niveau élevé d'embauchage tend à produire le plus possible. Cette ligne de conduite protège le mieux le bien-être économique et la sécurité du peuple canadien.

Notre pays, loin de chercher à suffire à ses besoins dans le domaine économique, est considéré comme une grande nation commerçante. Le Canada occupe le troisième rang parmi les nations commerçantes du monde, place que nous avons méritée durant la guerre et que nous avons conservée jusqu'ici. Compte tenu de sa population, le Canada a un chiffre d'opérations commerciales deux fois plus élevé que celui des États-Unis ou du Royaume-Uni. Le chiffre du commerce canadien est aujourd'hui supérieur au chiffre total des opérations commerciales des États-Unis il y a dix ans.

**M. Hackett:** En quantité ou en dollars?

**Le très hon. M. Howe:** Il s'agit de dollars. Mais la proportion s'appliquerait assez bien, je crois, au volume de la production. C'est grâce à un programme de production, d'embauchage, de salaires et de consommation élevés qu'un tel état de choses existe.